

# REPUBLIQUE FRANCAISE

<b>DEPARTEMENT</b> de l' AISNE
<b>ARRONDISSEMENT</b> de LAON
<b>CANTON</b> de CHAUNY
<b>COMMUNE</b> de CHAUNY

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### Conseil Municipal du 8 février 2017

L'an deux mille dix sept, le 8 février à 19 heures, les Membres du Conseil Municipal de la Ville de CHAUNY se sont réunis dans la salle du Conseil Municipal de la mairie sur la convocation de M. le Maire, adressée le 1<sup>er</sup> février 2017 conformément aux articles L. 2121-10 à 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Présidence :** M. LALONDE, Maire.

Nombre de membres dont le conseil doit être composé : ....	<b>33</b>
Nombre de conseillers en exercice : .....	<b>33</b>

### Etaient présents :

Jean-Pierre LIEFHOOGE  
Charline LEROY  
Catherine GAUDEFROY  
Alban DELFORGE  
Gwenaël NIHOUARN  
Jean-Pierre CAZE  
Nabil AÏDI  
Nicole VENNEMAN  
Françoise LACAILLE  
Didier DEJOYE  
Yves VALLERAND  
Régis LAPERSONNE

Josiane GUFFROY  
Marie-Annick BLITTE  
Cécile GAVEL  
Catherine LEFEVRE  
Florence PLATEAUX  
Carole BARTHELEMY  
David TELATYNSKI  
Martine JONET  
Véronique AGOUTIN  
Laurent WILLOCCQ  
Francis HEREDIA  
Sylvia AGATI-RAGAZZINI

**Mandat de procuration** : M. BRASSART à Mme GUFFROY ; M. KRIF à M. DEJOYE ; M. YOUSSEF à Mme LEROY ; Mme PHOYU à M. DELFORGE ; Mme DEFRUIT à M. AÏDI ; Mme REES à Mme GAUDEFROY ; Mme FIAN à Mme AGOUTIN.

**Absent** : M. LIRUSSI

**Secrétaire de séance** : Mme LACAILLE

Assistaient à la séance en application de l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Mme LAPEYRIE Agnès, Directrice Générale  
Mme BRULE Sandra, Directrice Générale Adjointe  
M. LAURENT Jean-Pierre, Directeur des Services Techniques

Membres présents.....25  
Absents ayant donné mandat de procuration.....07  
Absent.....01  
Votants.....32

**Délibération 2017-020****12 - DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR) – PROGRAMMATION 2017 – DEMANDES DE SUBVENTIONS**

La Ville de Chauny est éligible pour 2017 à la dotation d'équipement des territoires ruraux (D.E.T.R.).

L'objectif de cette dotation est de répondre aux besoins d'équipements des territoires.

Le nombre de dossiers est limité à trois demandes au titre de l'année 2017.

Les opérations pour lesquelles la ville n'a pas fait l'objet d'octroi de subventions au titre du programme 2016 ont été reportées sur le programme 2017 avec l'ordre de priorité suivant :

**Dans le cadre des bâtiments publics :****1 – Ecole primaire de la Résidence – Réfection des peintures extérieures et intérieures :**

- |                             |               |
|-----------------------------|---------------|
| • Coût de l'opération :     | 195 925 € TTC |
|                             | 163 271 € HT  |
| • Subvention sollicitée 30% | 48 981 €      |
| • Participation communale : | 146 944 €     |

**2 – Cimetière municipal – Reprise des concessions en état d'abandon de la section n°4 :**

- |                             |               |
|-----------------------------|---------------|
| • Coût de l'opération :     | 140 000 € TTC |
|                             | 116 667 € HT  |
| • Subvention sollicitée 25% | 29 167 €      |
| • Participation communale : | 110 833 €     |

La dernière opération que la ville entend solliciter au titre de l'année 2017 est la suivante :

**3 – Ecoles primaires– Dans le cadre de l'Ad'ap - Accessibilité aux personnes à mobilité réduite**

- |                             |               |
|-----------------------------|---------------|
| • Coût de l'opération :     | 196 680 € TTC |
|                             | 163 900 € HT  |
| • Subvention sollicitée 50% | 81 950 €      |
| • Participation communale : | 114 730 €     |

Vu l'avis favorable de la commission des travaux et de l'urbanisme et de la commission Finances-Numérique,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Adopte les dossiers techniques et financiers des opérations sus-indiquées,
- Fait sien le plan de financement proposé,
- Sollicite des subventions au titre de la D.E.T.R. 2017,
- Autorise Monsieur le Maire à accomplir les formalités subséquentes.

Les crédits pour l'opération n°3 seront inscrits au budget 2017, l'opération n°2 a fait l'objet d'un report de crédits de l'exercice 2016 sur l'exercice 2017 et l'opération n°1 a été réalisée en 2016.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus et ont, les membres présents signé au registre.

Certifié exécutoire,  
Chauny, le 13/2/2017  
Par délégation du Maire,  
La Directrice Générale,



Agnès LAPEYRIE.

Pour extrait conforme,  
Affiché le 10 février 2017



Le Maire,

Marcel LALONDE.